

LEGENDE

Zonage

- U
- AU
- AUO
- AIX
- AIXD
- ALE
- ALER
- AIL
- AIT
- N
- A
- AP

□ Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (article L.151-13 du CU)

Prescriptions surfactiques

- Espace Rural Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
- Limitation de la constructibilité pour des raisons d'exposition à des risques (article R.151-34 du CU)
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19* du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19* du CU)
- STECAL (article L.151-13 du CU)
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151-23 du CU)
- Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L.151-23-2 du CU)
- Métré réservoir de biodiversité (zones humides) à protéger (article L.151-23-2)
- Périmètre du Site Patrimonial Remarquable Puyfaurens

Prescriptions linéaires

- Hache, alignement clairse (L151-23 du CU)

Prescriptions ponctuelles

- ★ Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
- ▲ Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L151-11 du CU)

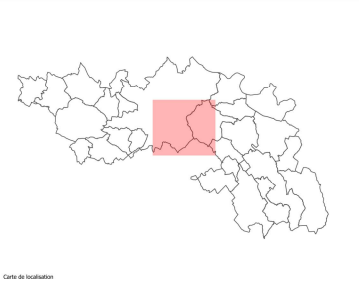


Tableau des emplacements réservés

Numéro ER	Description	Bénéficiaire (Nom ER)

Communauté de communes du Sud Est
Puyfaurens Sud Est

Commune de communes du Sud Est
Puyfaurens

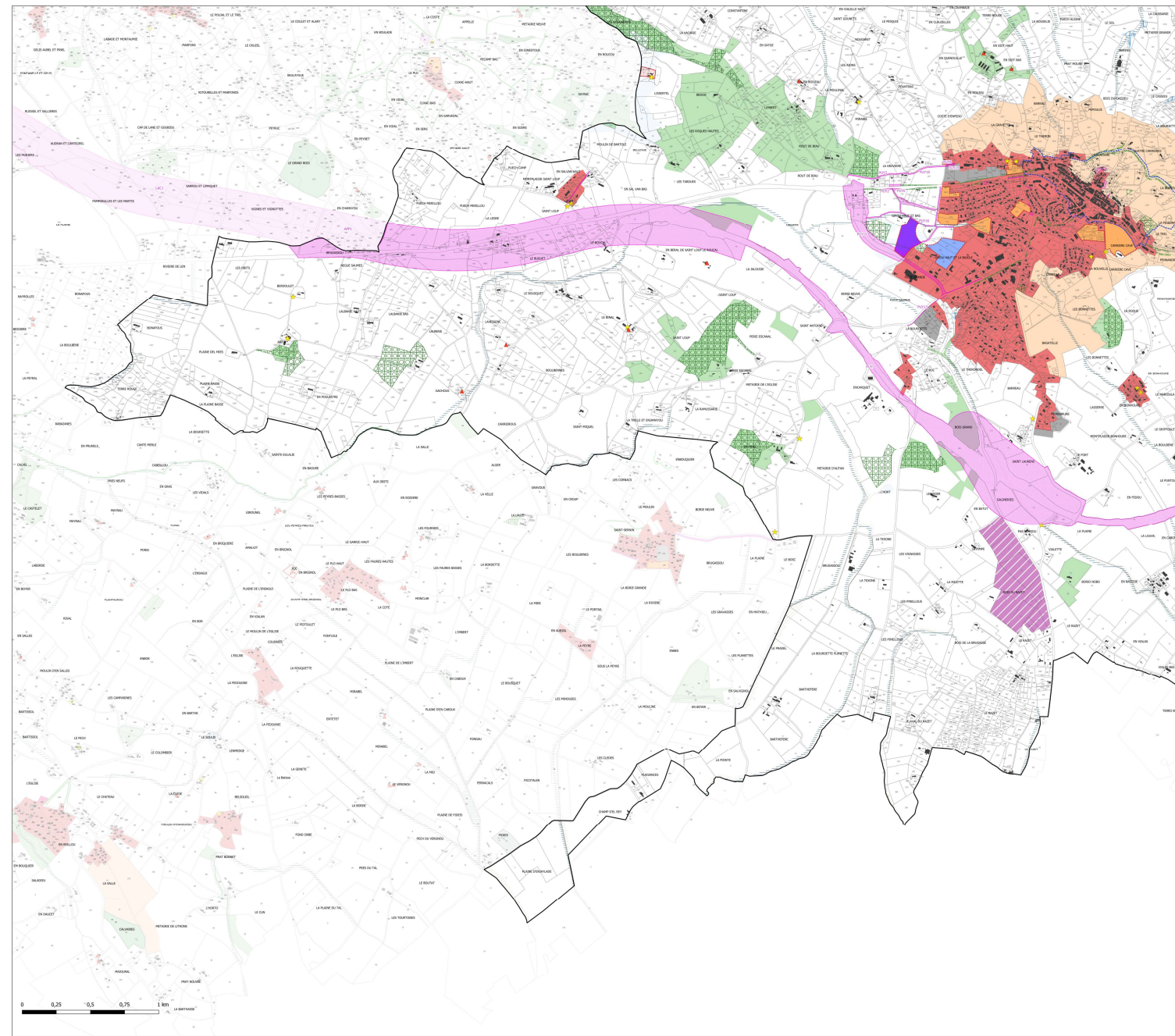
PLAN LOCAL D'URBANISME
Intercommunal

- Modification N°1 -

Règlement graphique
Plan de zonage réglementaire

Échelle : 1:25 000

Maire d'Urbanisme : Communauté de Communes du Sud et de l'Agout
Maire PLU de la Commune de Puyfaurens : Comité National de l'Information Géographique et Statistique
Réalisation : Citadis Concept



- LEGende**
- U
 - AU
 - AUL
 - AIX
 - ALXD
 - ALXE
 - ALXR
 - ALX
 - N
 - A
 - AP
- Prescriptions surfaciques**
- CU: Espace Rural Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
 - Limitation de la constructibilité pour des raisons d'exposition à des risques (article R.151-34 du CU)
 - Emplacement réservé
 - Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
 - Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
 - Élément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
 - CTICAL (article L.151-13 du CU)
 - Orientations d'aménagement et de programmation
 - Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151-23 du CU)
 - Réserve naturelle de la Vézère insulaire (article L.151-23-2 du CU)
 - Micro-réserve de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23-2 du CU)
 - Patrimoine du Site Patrimonial Remarquable Puy-lauroux
- Prescriptions linéaires**
- Haut alignement d'arbre (L.151-23 du CU)
- Prescriptions ponctuelles**
- Élément de paysage labé (L.151-19 du CU)
 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L.151-11 du CU)

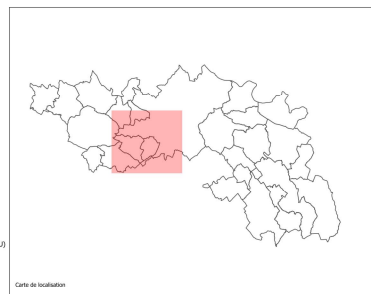


Tableau des emplacements retenus

N°	Description	Bénéficiaire	Nom ER
1	Cheminement doux	Commune de Puy-l'Évêque	PU1
2	Aménagement rive gauche de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU2
3	Aménagement rive droite de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU3
4	Aménagement rive gauche de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU4
5	Aménagement rive droite de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU5
6	Aménagement rive gauche de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU6
7	Aménagement rive droite de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU7
8	Aménagement rive gauche de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU8
9	Aménagement rive droite de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU9
10	Aménagement rive gauche de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU10
11	Aménagement rive droite de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU11
12	Aménagement rive gauche de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU12
13	Aménagement rive droite de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU13
14	Aménagement rive gauche de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU14
15	Aménagement rive droite de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU15
16	Aménagement rive gauche de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU16
17	Aménagement rive droite de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU17
18	Aménagement rive gauche de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU18
19	Aménagement rive droite de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU19
20	Aménagement rive gauche de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU20
21	Aménagement rive droite de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU21
22	Aménagement rive gauche de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU22
23	Aménagement rive droite de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU23
24	Aménagement rive gauche de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU24
25	Aménagement rive droite de la Vézère	Commune de Puy-l'Évêque	PU25

Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère
CCV3

Communauté de Communes du Sud-Ouest
Puy-l'Évêque

PLAN LOCAL D'URBANISME

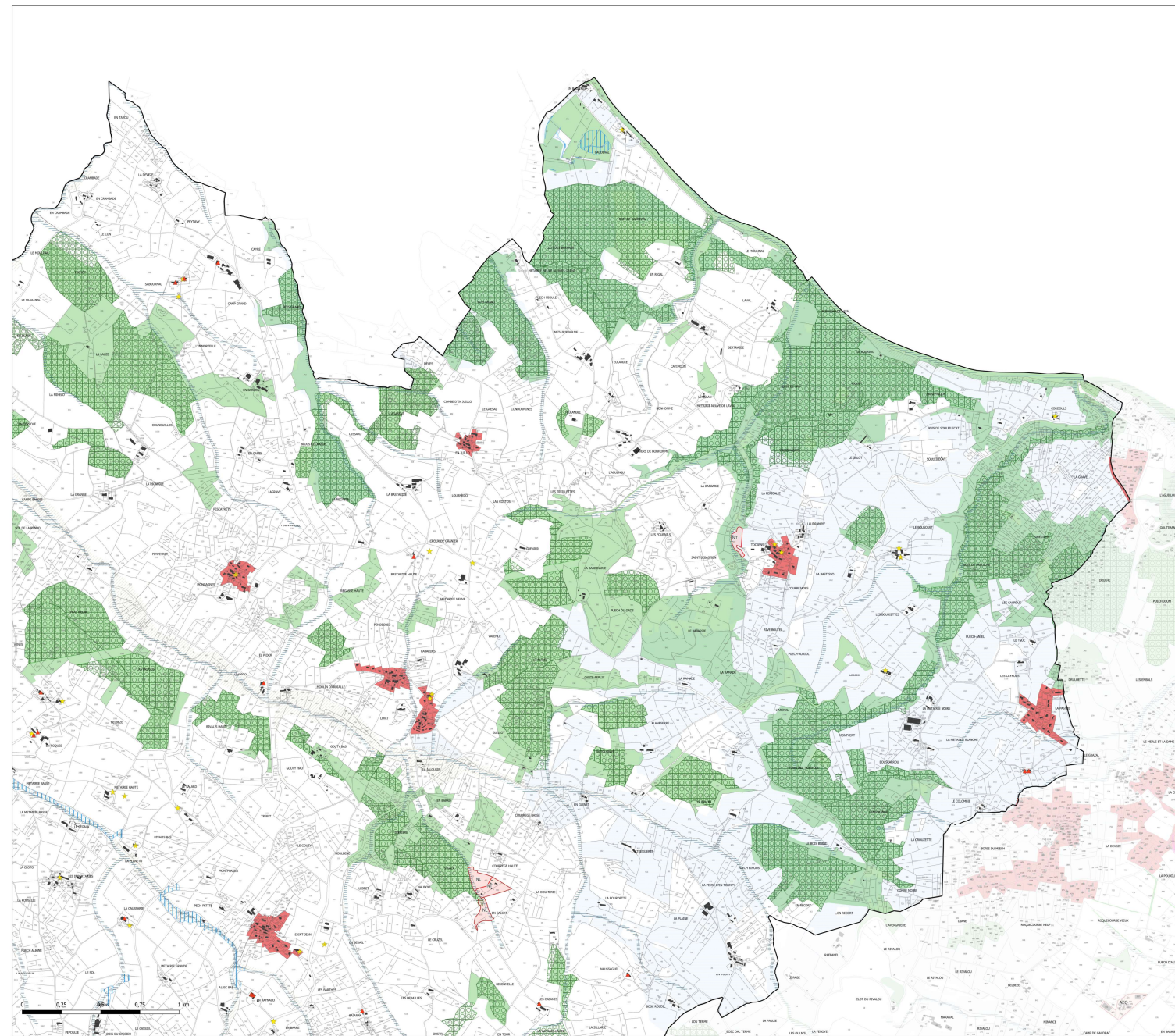
Intercommunal

- Modification N°1 -

Règlement graphique
Plan de zonage réglementaire

Échelle : 1/7500

Maire d'Urbanisme : Communauté de Communes du Sud et de l'Étang
Maire PLU de la Communauté de Communes du Sud et de l'Étang
Secrétaire de l'Urbanisme : Christèle Nègre
Téléphone : 05 47 00 00 00
Site Internet : www.ccv3.fr



- LEGENDE**
- Zonage**
- U
 - AU
 - AUO
 - ALX
 - ALXO
 - ALR
 - ALR
 - A
 - AP
- Prescriptions surfaciques**
- CU: Champ libre classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
 - Emplacement réservé
 - SYCAL (article L.151-13 du CU)
 - Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151-23 du CU)
 - Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L.151-23-2 du CU)
 - Méso-réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23-2)
- Prescriptions linéaires**
- Halle, alignement d'arbre (L.151-23 du CU)
- Prescriptions ponctuelles**
- Élément de paysage labé (L.151-19 du CU)
 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L.151-11 du CU)

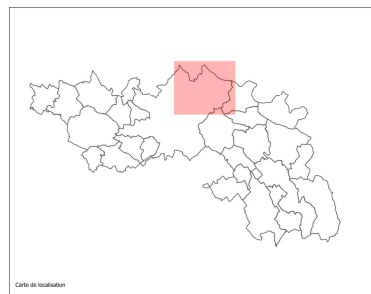



Tableau des emplacements réservés

Numéro ER	Description	Bénéficiaire (Nom ER)
	Pas d'emplacement réservé	

Commune de Pully-sur-Loire

Commune de Pully-sur-Loire

Commune de Pully-sur-Loire



Communauté de communes
du SIVU AGOUT

Communauté de communes
du SIVU de l'Agout
Pully-sur-Loire Est

PLAN LOCAL
D'URBANISME

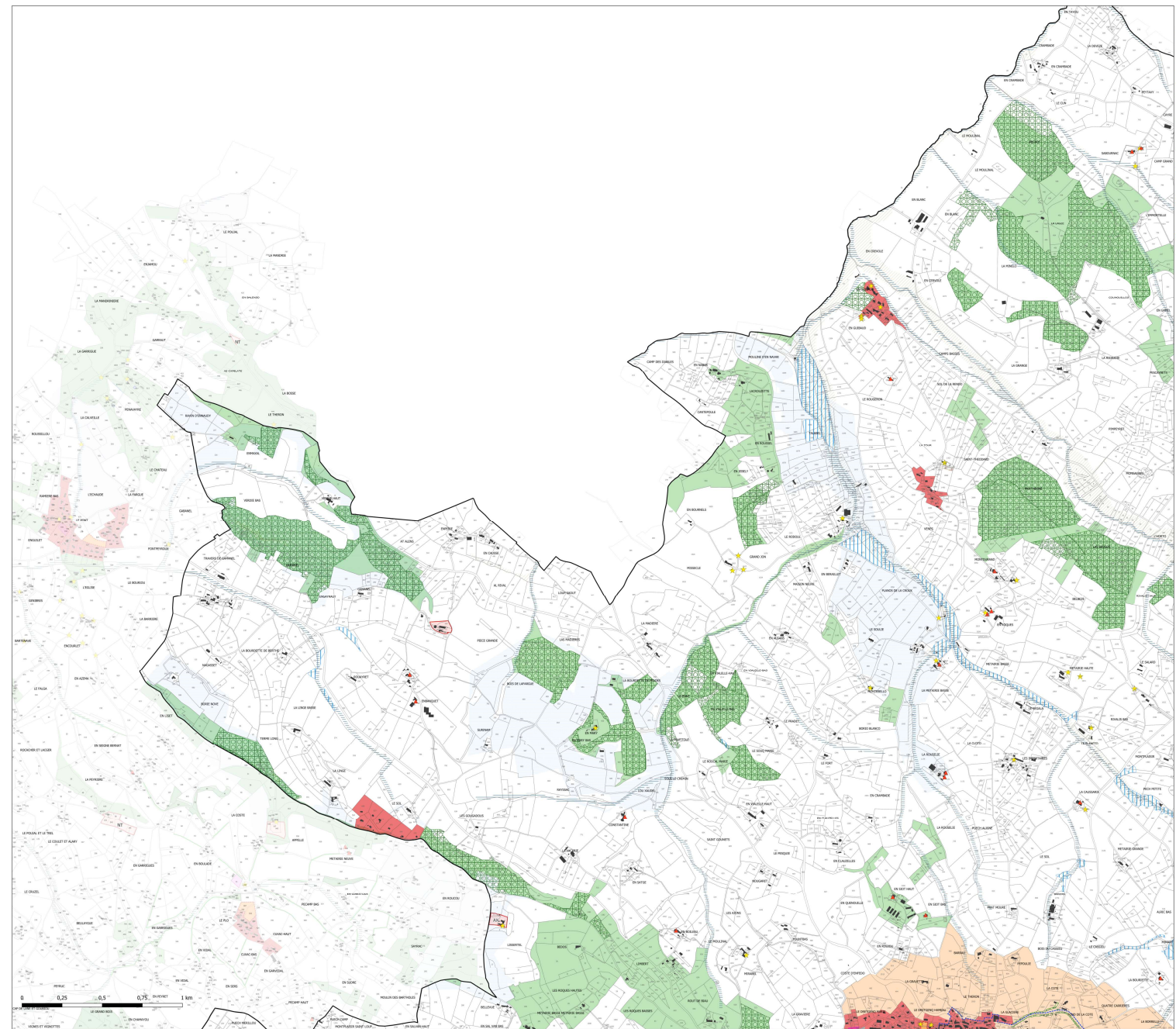
Intercommunal

- Modification N°1 -

Règlement graphique
Plan de zonage réglementaire

Échelle : 1/7 500

Maire d'Agout : Communauté de Communes du SIVU de l'Agout
Maire de Pully : Communauté de Communes du SIVU de l'Agout
Sources BRP (recensement) - Institut National de l'Information Géographique et Statistique (IGN) - IGN (Cadastral)



- LEGende**
- Zonage**
- U
 - AU
 - AUL
 - AUX
 - AUXD
 - PALE
 - ALER
 - AUL
 - EAUT
 - N
 - A
 - AP
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (article L.151-13 du CU)
- Prescriptions surfaciques**
- CU Espace Rural Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
 - Limitation de la constructibilité pour des raisons d'exposition à des risques (article R.151-34 du CU)
 - Emplacement réservé
 - Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19' du CU)
 - Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19' du CU)
 - Élément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
 - ECRICAL (article L.151-13 du CU)
 - Orientations d'aménagement et de programmation
 - Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151-23 du CU)
 - Micro-réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23-2)
 - Patrimoine du Site Patrimonial Remarquable Puy-laurens
- Prescriptions linéaires**
- Alignement d'arbre (L.151-23 du CU)
- Prescriptions ponctuelles**
- Élément de paysage bâti (L.151-19 du CU)
 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L.151-11 du CU)

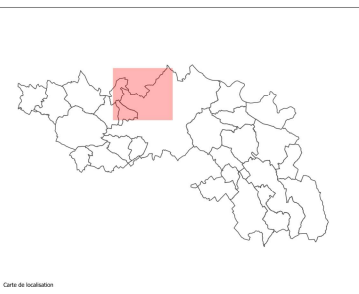


Tableau des emplacements réservés

Numéro ER	Description	Bénéficiaire (Nom ER)



Communauté de communes du Sud de l'Aquitain
Puy-l'Évêque Nord-Ouest

PLAN LOCAL D'URBANISME
Intercommunal

- Modification N°1 -

Règlement graphique
Plan de zonage réglementaire

Echelle : 1/7 500

Maire d'Urbanisme - Communauté de Communes du Sud et de l'Aquitain
Maire PLU de la Communauté de Communes du Sud et de l'Aquitain
Sources BD Carthage - Centre National de l'Information Géographique et Statistique
Réalisation : Citad'ia